

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

**AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE  
SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM**

*Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 217 de la Municipalité de Saint-Ubalde*

---

**1. Objet du projet de règlement**

Lors d'une séance tenue le **7 octobre 2024**, le conseil de la Municipalité de Saint-Ubalde a adopté un second projet de règlement intitulé « *Règlement numéro 217-25 modifiant le règlement de zonage numéro 217 créer la zone M-15 à même les zones M-5 et M-6 ainsi que de bonifier certaines dispositions de la réglementation d'urbanisme* ».

**2. Disposition susceptible d'approbation référendaire et demande de participation à un référendum**

Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à leur approbation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2)*.

- **Article 4 : Création de la zone M-15 à même les zones M-5 et M-6**
- **Article 5 : Permettre les projets intégrés dans la zone M-15 dont les bâtiments commerciaux**

Une demande relative à ces dispositions pourra provenir des zones M-3, M-4, M-5, M-6, P-1, P-2, P-3, Ra-2, C-2 et Rb-4. La demande présentée par les personnes intéressées vise à ce que la disposition indiquée dans la demande soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone concernée et des personnes habiles à voter de toute zone contiguë à celle-ci d'où proviendra une demande valide.

**3. Illustration des zones concernées**

Une demande écrite à la Municipalité peut être faite afin d'avoir un plan des zones de la Municipalité ou pour déterminer la zone où se situe la propriété. Le plan de zonage se trouve également sur le site suivant : [https://cartographie.portneuf.com/public\\_web/](https://cartographie.portneuf.com/public_web/)

**4. Conditions de validité d'une demande**

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le **18 octobre 2024**
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

**5. Personnes intéressées**

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter (*prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*) et qui, le **7 octobre 2024** remplit l'une des deux conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la zone concernée et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1)*, situé dans la zone concernée.

Une personne physique doit également, le **7 octobre 2024**, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle. Les modalités prévues aux articles 525 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* s'appliquent aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise.

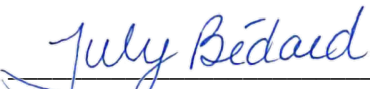
**6. Absence de demandes**

Si le second projet de règlement ne fait l'objet d'aucune demande valide, un règlement pourra être adopté et celui-ci n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

**7. Consultation du projet**

Le second projet peut être consulté sur le site internet de la Municipalité, au bureau de la municipalité situé au 427-B, boulevard Chabot, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h et le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 ou sur demande à [info@saintubalde.com](mailto:info@saintubalde.com)

**DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 09 JOUR D' OCTOBRE 2024**

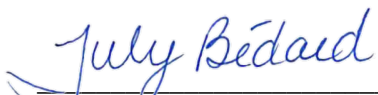
  
\_\_\_\_\_  
July Bédard  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, July Bédard, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public conformément à la loi, le 9 octobre 2024

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat de publication.

  
\_\_\_\_\_  
July Bédard  
Directrice générale et greffière-trésorière